Nations Unies S/PV.6926

Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

Provisoire

6926e séance
Mardi 26 février 2013, à 10 heures
New York

Président :	M. Kim Sook	(République de Corée)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	Mme Lucas
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Masood Khan
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Gasana
	Togo	M. M'Beou

Ordre du Jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à cette séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Feltman.

M.Feltman (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons à un moment de risques accrus sur de nombreux fronts au Moyen-Orient. Deux mois se sont déjà écoulés dans l'année au cours de laquelle ce qui reste d'espoir pour une solution des deux États pourrait être préservé ou anéanti. Je ne pense pas que ce soit une hyperbole que de dire cela. Pourtant, comme le prouve l'inquiétant tir de roquette dirigé sur Israël depuis Gaza, le thermomètre monte de nouveau entre Israéliens et Palestiniens, la situation des prisonniers palestiniens étant la cause la plus immédiate mais pas la seule. Aucun processus de négociations ne se profile à l'horizon pour susciter l'espoir.

Dans l'intervalle, en Syrie, même les premières mesures prises en vue d'un dialogue ont du mal à se matérialiser. La spirale militaire destructive acquiert chaque jour plus de force et menace d'engloutir les pays voisins, plus particulièrement et plus inquiétant le Liban. Des possibilités d'inverser la tendance existent, mais il faut que la communauté internationale ne reste pas les bras croisés. Une intensification des efforts du Conseil et de ses membres pourrait permettre de changer la donne tant qu'il en est encore temps.

Je vais commencer par la question du processus de paix au Moyen-Orient. Nous avons tous exprimé notre dépit devant le fait que, depuis de nombreuses années maintenant, nous sommes incapables de briser l'impasse qui existe entre Israéliens et Palestiniens. Mais, la résignation n'est pas une option acceptable. S'en remettre au statu quo – même s'il était viable, ce qui n'est pas le cas selon nous – représenterait un échec des parties et de la communauté internationale alors même que nous devrions saisir les possibilités qui se présentent d'aider les parties à définir et à mettre en œuvre un accord relatif au statut final. Le moment est venu pour nous tous d'agir avec détermination et dans un but concerté, notamment dans le cadre d'un Quatuor revitalisé et jouant un rôle pertinent mais également au-delà, si nous voulons sauver la solution des deux États et réaliser la vision d'un État de Palestine et d'un État d'Israël vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. L'ONU se tient prête à appuyer toute initiative internationale sérieuse à cette fin.

Dans le sillage des élections organisées en Israël le 22 janvier, les partenaires internationaux se sont réunis pour réfléchir au moyen d'avancer résolument vers la mise en place des conditions pouvant permettre à la solution des deux États de devenir réalité, et non de demeurer du simple domaine de la rhétorique. Le Secrétaire général a poursuivi ses contacts avec le Premier Ministre israélien, M. Nétanyahou, et le Président Palestinien, M. Abbas. Ses récentes rencontres avec Catherine Ashton, la Haute Représentante de l'Union européenne, à New York, et John Kerry, le Secrétaire d'État des États-Unis, à Washington, ont été en partie axées sur le Moyen-Orient. Par ailleurs, M. Kerry et le Président des États-Unis, M. Obama, prévoient de se rendre dans la région le mois prochain, et les négociateurs israéliens et palestiniens ont séparément effectué des visites préparatoires à Washington. Nous attendons avec intérêt ce regain d'engagement de la part des États-Unis.

Lors d'une conférence de presse organisée le 19 février, le Premier Ministre Nétanyahou a réaffirmé son attachement à une solution des deux États et à un processus de paix qui donne des résultats. À la même occasion, il a annoncé la nomination de Tzipi Livni, interlocutrice expérimentée, à la tête des négociations. Le Président palestinien, M. Abbas, a également fait preuve de patience en laissant s'écouler le temps nécessaire à la mise en place d'un nouveau processus. Les deux parties doivent être prêtes à prendre leurs responsabilités et à participer pleinement à toute nouvelle initiative en faisant preuve de bonne volonté et d'une détermination renouvelée.

La mauvaise situation financière des Palestiniens doit être réglée. La stabilité budgétaire est capitale pour préserver les réalisations du programme d'édification de l'État palestinien, notamment les progrès importants concernant les services de sécurité palestiniens. S'agissant de la situation financière de l'Autorité palestinienne, le Secrétaire général prend note avec soulagement de la décision d'Israël de débloquer les

recettes fiscales palestiniennes de janvier, et il rappelle aux autorités israéliennes que le transfert intégral des recettes fiscales et douanières palestiniennes de manière opportune et prévisible est une obligation qu'Israël a acceptée en vertu du Protocole de Paris, qui demeure en vigueur. D'autre part, il est plus important que jamais que les donateurs versent des contributions en temps voulu. La réunion du mois prochain du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens sera l'occasion de renouveler la volonté collective d'appuyer les efforts d'édification de l'État et de promouvoir la viabilité financière et économique palestinienne.

L'ONU continue de suivre de près la question des prisonniers palestiniens détenus par Israël et ses dimensions sécuritaires, politiques et des droits de l'homme. Samedi, c'est avec inquiétude que nous avons appris qu'un Palestinien, Arafat Jaradat, était mort en détention après avoir été arrêté par les Forces de défense israéliennes (FDI) quelques jours avant. Aujourd'hui, des activistes gazaouis membres de la Brigade des martyrs d'Al-Aqsa ont invoqué ce décès lorsqu'ils ont revendiqué la responsabilité d'une attaque à la roquette contre Israël – un fait nouveau qui est extrêmement préoccupant. La mort de ce prisonnier a également déclenché une série de manifestations populaires et d'affrontements au cours desquels, selon les informations, les FDI auraient blessé 43 Palestiniens. Deux soldats israéliens auraient également été blessés.

L'ONU souligne la nécessité de rétablir et de maintenir le calme. Nous demandons aux autorités israéliennes de procéder à une enquête indépendante et transparente sur les circonstances de la mort d'Arafat Jaradat et d'en publier les résultats aussitôt que possible. La détérioration de l'état de santé de quatre prisonniers qui observent une grève de la faim prolongée est également particulièrement préoccupante. L'ONU continue de suivre de très près la situation sur le terrain, et le Secrétaire général a fait part de ses préoccupations au Premier Ministre Nétanyahou, le priant de trouver au plus vite une solution pour mettre fin au calvaire de ces prisonniers et préserver le calme. Il a également rappelé combien il est important que toutes les parties adhèrent pleinement à l'accord du 14 mai 2012, notamment en ce qui concerne le respect du droit de visite des familles des prisonniers. L'ONU maintient résolument que quiconque est placé en détention administrative sans aucune charge doit soit être mis en accusation et jugé en bénéficiant des garanties judiciaires, conformément aux normes internationales, soit être libéré au plus vite.

Les opérations menées par les forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie occupée, notamment en zone A, se poursuivent à un rythme soutenu. Selon les rapports, depuis notre dernière séance d'information (voir S/PV.6894), 391 opérations de ce genre ont fait 617 blessés palestiniens, dont 116 enfants et 10 femmes, et entraîné l'arrestation de 491 personnes, tandis que côté israélien, neuf soldats ont été blessés. Parmi les Palestiniens mis en détention se trouvent deux parlementaires affiliés au Hamas, qui ont été arrêtés le 4 février. L'utilisation croissante de balles réelles par les forces de sécurité israéliennes contre des civils palestiniens désarmés est extrêmement préoccupante. Le 23 janvier, une Palestinienne de 22 ans a été tuée alors qu'elle se déplaçait à pied sur le campus de son université au sud de Bethléem. Le même jour, près du camp de réfugiés d'Al-Arroub, un garçon de 15 ans a été tué par balle par des soldats.

Les activités de colonisation se poursuivent, et les autorités israéliennes ont donné leur accord final à la construction de 90 logements dans la colonie de Beit El. Le Secrétaire général a souligné à maintes reprises que les colonies sont illégales au regard du droit international. Israël doit entendre les appels de la communauté internationale et cesser ces activités. Nous examinons également les informations transmises par les médias selon lesquelles le Gouvernement israélien aurait autorisé des forages pour la propection pétrolière dans le Golan syrien occupé. Les affrontements entre Palestiniens et colons israéliens en Cisjordanie occupée ont fait 10 blessés côté palestinien, dont deux femmes et deux enfants, tandis qu'un colon israélien, un adolescent, a été blessé par un Palestinien le 29 janvier. Nous déplorons cette violence dite « du prix à payer » et les exactions commises dans ce cadre, notamment la profanation de 10 tombes musulmanes dans le cimetière de Mamilla, à Jérusalem-Ouest, le 14 février.

Depuis mon dernier exposé, les forces de sécurité israéliennes ont démoli 30 bâtiments en Cisjordanie occupée, ce qui a provoqué le déplacement de 89 Palestiniens, dont 49 enfants. Nous disposons désormais des statistiques pour le mois de janvier, et pendant ce mois au moins 139 bâtiments palestiniens, dont 59 constructions résidentielles, ont été détruits par les autorités israéliennes, pour l'essentiel en zone C et le reste à Jérusalem-Est. C'est le plus grand nombre de démolitions enregistré pour un seul mois depuis plus de deux ans.

Les efforts de planification au profit des communautés palestiniennes se poursuivent dans la zone C. Malheureusement, aucun des 32 projets soumis aux autorités israéliennes, dont certains depuis juin 2010, n'a encore été approuvé. Nous appelons le Gouvernement israélien à tout mettre en œuvre pour que des progrès tangibles soient réalisés pour que la planification axée sur la collectivité soit adoptée comme une stratégie constructive pour les nombreux Palestiniens concernés.

Les Palestiniens continuent de manifester contre la barrière qui a dévié de la Ligne verte en violation de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice(voir A/ES-10/273). Les Palestiniens ont monté plusieurs campements à proximité de la barrière pour protester contre la confiscation de terres, mais ceux-ci ont été rapidement démantelés par les forces israéliennes. Des Palestiniens ont été blessés au cours de manifestations contre la barrière et de manifestations de solidarité avec les prisonniers qui font la grève de la faim, que j'ai déjà mentionnés. Le Secrétaire général souligne qu'il importe que les manifestations restent pacifiques et que le droit de manifester pacifiquement soit pleinement respecté.

En ce qui concerne la bande de Gaza, nous sommes vivement préoccupés par l'attaque à la roquette menée aujourd'hui contre Israël. Rien ne justifie de telles attaques, qui non seulement visent sans discernement des civils innocents, mais risquent également de déclencher une nouvelle spirale de violence qui n'apportera que souffrances aussi bien aux Palestiniens qu'aux Israéliens. Nous réitérons notre condamnation de toutes les attaques aveugles à la roquette menées depuis Gaza contre Israël. Nous exhortons également Israël à faire preuve de la plus grande retenue.

Il importe que les deux parties continuent de respecter le cessez-le-feu négocié en novembre 2012, et il incombe aux autorités *de facto* de la bande de Gaza de prévenir des attaques similaires à celle d'aujourd'hui. On venait de connaître la plus longue période où aucun projectile n'avait été tiré de la bande de Gaza au cours de ces dernières années, avant l'attaque à la roquette perpétrée par les Palestiniens aujourd'hui. Les deux parties doivent s'employer à consolider le calme qui régnait avant aujourd'hui. Au cours du mois écoulé, les forces israéliennes ont mené trois incursions dans la bande de Gaza, et 14 civils palestiniens au total ont été blessés par des tirs israéliens, la plupart du temps alors qu'ils tentaient de s'approcher de la barrière frontalière. Le 21 février, les forces israéliennes ont tiré sur un bateau de pêche palestinien, blessant un pêcheur et endommageant le bateau.

Il est essentiel que des attaques telles que l'attaque à la roquette d'aujourd'hui ne se reproduisent pas, pour ne pas interrompre les efforts visant à renforcer les accords conclus en novembre avec l'aide de l'Egypte. Le mécanisme établi dans le cadre de l'accord négocié grâce aux bons offices de l'Egypte est mis en œuvre, et le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient reste en contact avec les parties concernées et la médiation égyptienne.

Israël continue d'autoriser l'importation de gravier à usage commercial par le point de passage de Kerem Shalom. Israël a également permis aux agriculteurs palestiniens un accès jusqu'à 100 mètres de la clôture avec Israël, et les pêcheurs palestiniens ont été en mesure d'accéder à un maximum de six milles nautiques de la côte. On ne peut évidemment que se féliciter de telles mesures, mains nous continuons à préconiser une nouvelle extension des limites de pêche à au moins 12 milles nautiques, qui est nécessaire pour que les prises des pêcheurs augmentent de manière notable, mais qui reste en deçà des 20 milles nautiques prévues par l'accord intérimaire israélo-palestinien de 1995. Nous appelons également à l'entrée sans restriction de tous les matériaux de construction. Les nouvelles mesures visant à lever le bouclage devraient inclure les transferts de marchandises entre Gaza et la Cisjordanie, ainsi que les exportations vers Israël et au-delà.

Pour faire avancer ce programme important et tenir compte des intérêts légitimes de sécurité d'Israël, il est essentiel que les efforts se poursuivent en parallèle afin de faire respecter le calme et d'empêcher la contrebande d'armes vers Gaza. Des informations font état de la fermeture par les autorités égyptiennes de nombreux tunnels reliant le Sinaï à la bande de Gaza. Par ailleurs, l'Égypte a autorisé l'entrée d'une plus grande quantité des matériaux de construction par le point de passage de Rafah pour une série de projets financés par le Qatar.

Je tiens à rappeler que dans le cadre de la mise en œuvre intégrale de la résolution 1860 (2009), il est essentiel de mettre fin à la fracture politique palestinienne afin de créer les conditions propices à la réalisation d'une solution des deux États. À cet égard, pour la première fois depuis 2007, du 11 au 20 février, la Commission électorale centrale palestinienne a pu procéder à l'inscription des électeurs, aussi bien en Cisjordanie que dans la bande de Gaza, à la suite de

l'accord de réconciliation conclu au Caire. Au total, 450 000 nouveaux électeurs ont été enregistrés, dont 350 000 à Gaza, ce qui représente un taux de participation très élevé. Le fichier électoral palestinien actualisé devrait être disponible sous peu. À cette fin, l'ONU prie les autorités israéliennes d'autoriser le transfert des formulaires d'inscription de Gaza à Ramallah.

Selon de récents sondages, le peuple souhaite participer au processus démocratique, notamment à travers la tenue d'élections générales palestiniennes qui n'ont que trop tardé. Des négociations pour mettre fin aux divisions entre la Cisjordanie et la bande de Gaza, sous la direction du Président Abbas, et le respect des principes de l'Organisation de libération de Palestine demeurent essentiels pour réaliser la solution des deux États. Les parties devraient se réunir bientôt de nouveau au Caire pour entamer des consultations sur la formation d'un gouvernement. De l'avis de l'ONU, négociation et réconciliation ne s'excluent pas l'une l'autre et il faut les rendre compatibles en faisant progresser les deux de sorte qu'elles se renforcent mutuellement.

En ce qui concerne l'évolution de la situation dans la région, la Syrie demeure un sujet de vive préoccupation pour l'ONU. Chaque jour qui passe nous rappelle le lourd tribut que paient les civils en Syrie. En citant le nombre alarmant de victimes civiles, le Secrétaire général a condamné fermement les tirs de missiles balistiques à Alep, ainsi que les attaques à la bombe à Damas. Je voudrais réitérer l'appel lancé par le Secrétaire général quant à la nécessité de mettre immédiatement un terme à la livraison d'armes aux deux parties à ce conflit brutal. Je tiens à être clair: les auteurs de crimes graves rendront compte de leurs actes. Les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité sont imprescriptibles.

Dans son dernier rapport (A/HRC/22/59), publié le 5 février, la commission d'enquête internationale indépendante du Conseil des droits de l'homme a indiqué que le Gouvernement et les forces d'opposition avaient de plus en plus recours à la violence et faisaient peu de cas de la vie humaine. Les deux parties ont commis des violations assimilables à des crimes de guerre, même si les exactions commises par le Gouvernement sont de loin plus graves que celles commises par l'opposition, de par leur ampleur. Des hôpitaux, des boulangeries et des soupes populaires ont été pris pour cible. Des quartiers entiers ont été rasés. Le riche patrimoine culturel de la Syrie est en train d'être détruit.

Comme on s'y attendait, la guerre a acquis une dimension sectaire et est caractérisée par des crimes opportunistes et aggravée par la présence de combattants étrangers et des groupes extrémistes, ainsi que par certaines actions du Gouvernement, dont celles de la milice chabbiha qui lui est affiliée. Il s'agit tout simplement d'une situation horrible. Ceux qui foulent aux pieds les croyances, les pratiques et les symboles d'autres traditions religieuses ou qui prennent la laïcité pour prétexte en vue de concentrer le pouvoir entre les mains d'un seul groupe n'ont pas de place dans l'avenir de la Syrie. Il n'y a pas de place pour le sectarisme ou toute forme de discrimination. Toutes les communautés doivent avoir l'assurance que leurs droits seront respectés.

Malheureusement, les parties au conflit continuent de s'enfermer dans une logique militaire qui ne causera que davantage de morts et de destruction. Dans ce contexte, la proposition de dialogue faite par M. Moaz Al-Khatib, Président de la Coalition nationale syrienne, est un pas dans la bonne direction. Les Secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, de même que le Représentant spécial conjoint, se sont félicités de cette initiative. Ils ont demandé à toutes les parties d'entamer au plus tôt des pourparlers sur la base du communiqué de Genève en date du 30 juin 2012 (S/2012/523, annexe), afin d'assurer une transition politique qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien, préserve l'unité, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de la nation syrienne, et mette fin aux massacres, à la catastrophe humanitaire et aux destructions en Syrie. Le Secrétaire général juge encourageantes les déclarations faites par les membres du Conseil de sécurité en appui à la proposition de M. Al-Khatib.

Comme l'exposé que fera demain au Conseil la Secrétaire générale adjointe, M^me^ Valérie Amos, l'indiquera clairement, la situation humanitaire en Syrie s'aggrave. Elle donnera plus de détails sur les efforts déployés par l'ONU pour remédier aux conséquences tragiques du conflit qui a fait que 4 millions de personnes – dont 2 millions de personnes déplacées – ont besoin d'assistance humanitaire, et qui en a contraint 900 000 autres, dont 150 000 personnes ce mois seulement, à fuir vers les pays voisins.

La situation dans le Golan reste également précaire, mettant en danger le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie, ainsi que la sûreté et la sécurité des civils et du personnel des Nations Unies. Ces derniers jours, la zone

de séparation a connu un regain de tensions. Qu'il me soit permis de réitérer que c'est au Gouvernement syrien qu'incombe la responsabilité principale de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies dans la zone de séparation et dans la zone de limitation dans le secteur Bravo. Les pays influents doivent également faire comprendre aux membres armés de l'opposition qu'il importe de garantir la liberté de circulation et la sûreté du personnel de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement dans le Golan occupé.

Les répercussions que continuent d'avoir le conflit syrien sur le Liban restent extrêmement préoccupantes. Bien que la situation au Liban demeure généralement stable, les tensions ont augmenté dans les zones frontalières du nord-est. Le r février, une opération menée par l'Armée libanaise près d'Arsal a entraîné la mort d'un homme recherché pour des actes de terrorisme et de deux soldats. Les 16 et 22 février, la situation a de nouveau été tendue dans les zones frontalières à la suite de bombardements transfrontaliers, de la mort de combattants du Hezbollah et de menaces d'escalade. Le 24 février, de nouveaux combats le long de la frontière ont fait au mois deux morts côté libanais, ce qui a provoqué une réaction publique de la part du Président Sleiman qui a souligné la nécessité pour le Liban de poursuivre sa politique de dissociation et exhorté la partie syrienne à s'abstenir de tirer ou d'envoyer des missiles en direction du territoire libanais.

Nous trouvons préoccupante toute action susceptible d'entraîner le Liban dans le conflit en Syrie. Les transferts d'armes vers et via le Liban, qui continuent d'être signalés, constituent une violation des obligations internationales. Nous appelons toutes les parties à respecter l'intégrité de la frontière et la souveraineté du Liban, et exhortons toutes les parties libanaises à honorer leurs engagements au titre de la Déclaration de Baabda de juin 2012.

Le 4 février, un tribunal libanais a lancé des mandats d'arrêt contre le général Ali Mamlouk et un aide de camp pour leur participation présumée à un complot terroriste au Liban, ainsi que contre Michel Samaha, un ancien Ministre. Le 20 février, un juge a inculpé ces trois suspects.

Dans l'ensemble, la situation le long de la Ligne bleue reste calme. Toutefois, le nombre de violations israéliennes de l'espace aérien libanais a augmenté, notamment avant la frappe aérienne en Syrie le 30 janvier. Le Secrétaire général a appelé toutes les parties concernées à prévenir toute aggravation des tensions ou toute escalade, et à respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté de tous les pays de la région.

Le 21 février, le Tribunal spécial pour le Liban a annoncé le report de l'ouverture du procès prévu provisoirement pour le 25 mars. Une nouvelle date provisoire devrait être fixée sous peu. Le huitième anniversaire de l'assassinat de Rafic Hariri, le 14 février, souligne la nécessité que la justice soit rendue pour les assassinats et tentatives d'assassinats passés, y compris pour ceux de l'année écoulée.

En attendant, il n'y a toujours pas de consensus sur un projet de loi portant sur les élections législatives libanaises prévues en juin. Il est important pour la stabilité du Liban et ses progrès politiques que des élections libres, régulières et crédibles aient lieu dans les délais fixés. Nous encourageons donc toutes les parties à veiller à ce que les élections se déroulent sur une base consensuelle dans le cadre juridique et constitutionnel en place.

Je voudrais, pour terminer, rappeler que nous sommes convaincus de la nécessité de revitaliser maintenant le processus politique israélo-palestinien. Nous savons qu'il existe des forces négatives de part et d'autre, comme celles qui, aujourd'hui, ont tiré des roquettes depuis Gaza vers Israël, et qui tirent leur force de l'impasse et de la paralysie. Les deux camps se doivent de marginaliser ces forces en créant les conditions, dont un climat de confiance, propices au succès du processus de négociations. J'espère que ce sentiment commun de frustration deviendra un sentiment commun d'urgence. Compte tenu du manque de confiance qui, hélas, caractérise aujourd'hui les relations israélo-palestiniennes, nous ne pouvons pas sous-estimer la difficulté de mettre au point une initiative politique sérieuse et substantielle, assortie d'un calendrier réaliste et limité dans le temps, une initiative qui rallie l'appui de toutes les parties prenantes.

Mais, selon nous, il ne sera pas possible de faire des progrès cette année si l'on ne définit pas un cadre politique crédible en vue de réaliser la solution des deux États à laquelle nous aspirons tous et qui servira les intérêts, les droits et les aspirations des Palestiniens comme des Israéliens. Le moment est venu de reprendre notre élan et de renouveler la volonté politique de mettre fin au conflit et à l'occupation qui, depuis trop longtemps déjà, affligent la vie d'un nombre bien trop grand d'Israéliens et de Palestiniens. Nous devons agir

maintenant, d'abord et avant tout pour les générations futures. Elles méritent un avenir de paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Feltman pour son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.